



Région  
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller  
35700 Rennes  
☎ 02 23 21 36 50  
✉ 02 23 21 14 39  
psbretagne@wanadoo.fr

# Notes & Arguments

Canal Socialiste  
N° 24 - 24 Août 2006

## LA SREF : UN PARI SUR LA FORMATION

L'avènement de cette « *société de la connaissance* » dont chacun aujourd'hui s'accorde à reconnaître les opportunités en matière de développement quantitatif et qualitatif de l'emploi – et donc de cohésion sociale – implique sans conteste, de la part des pouvoirs publics, **un investissement massif dans le domaine de la formation initiale et continue**. Force est de reconnaître, malheureusement, que l'actuel gouvernement de notre pays ne semble guère enclin à s'engager dans cette voie. On ne compte plus, depuis 2002, les suppressions de postes d'enseignants dans les établissements scolaires, ce qui se traduit entre autres par la disparition d'options ou la multiplication de classes surchargées. De même, l'apprentissage junior, en permettant de salarier des adolescents de 15 ans, va à l'encontre de l'objectif recherché, tout comme, d'ailleurs, le préoccupant désengagement financier de l'Etat en matière de formation continue.

La Bretagne, dont le développement repose depuis plusieurs décennies déjà sur l'habile exploitation de sa matière grise, ne peut évidemment se satisfaire de cette politique rétrograde, tellement contraire au modèle auquel aspire une large majorité de ses habitants. **L'indispensable pari de l'intelligence, la Région, en revanche, est bien décidée à le tenir**, comme l'atteste l'adoption par notre assemblée, en juin 2006, d'une prometteuse Stratégie Régionale Emploi-Formation (SREF).

### Pour quelle raison l'institution régionale a-t-elle décidé d'élaborer une SREF ?

Comme on le sait, les lois de décentralisation votées depuis 1982 ont contribué à conférer aux Régions **un rôle sans cesse accru dans la mise en œuvre et l'organisation de l'offre de formation**. En l'occurrence, la loi du 13 août 2004 leur attribue la réalisation d'un Plan régional de développement des formations professionnelles d'une part, d'un schéma des collèges et des lycées d'autre part. « Nous avons alors pensé, souligne Michel Morin, vice-président à la formation initiale, professionnelle et à l'apprentissage, qu'il était plus cohérent d'organiser une seule et même réflexion – la SREF – prenant en compte toutes les voies et périodes de formation... » Souci d'harmonisation et de lisibilité, donc, avec, au-delà, **la volonté de**

**définir aussi précisément que possible les formations qui répondront aux besoins économiques de la Bretagne pour la période 2006-2010.**

### Quels sont les grands enjeux auxquels la SREF entend répondre ?

D'abord **celui de l'emploi**. Si le taux de chômage, dans notre région, s'avère inférieur à la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que ce fléau touche 8 % de la population active bretonne, ce qui est inacceptable. D'autre part, il convient de lutter plus efficacement contre l'emploi précaire, peu qualifié ou mal rémunéré, qui occupe encore dans notre tissu économique une place trop prépondérante.

**La performance de nos entreprises**, l'excellence



de notre organisation sociale et territoriale, l'attractivité et le rayonnement de notre région constituent un autre défi de taille, que nous ne serons en mesure de relever que par **une élévation générale du niveau de connaissance et de qualification**, dont devra profiter l'ensemble de la population bretonne. Enfin, il nous faut **anticiper dès à présent les évolutions démographiques** qui ne vont pas manquer de modifier en profondeur la structure socio-économique de la Bretagne : augmentation conséquente du nombre d'habitants, diminution (inégaie selon les territoires) de celui des actifs, vieillissement général de la population. Ces enjeux, dont la prise en compte et le traitement détermineront l'avenir de notre région, impliquent une seule et même réponse, – un investissement accru dans la compétence humaine, dans les dispositifs de formation, dont la SREF entend poser les jalons.

### Quels principes de méthode ont-ils présidé à l'élaboration de la SREF ?

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la SREF ont débuté au début de l'année 2005. Il s'est d'abord agi d'établir **un diagnostic approfondi**, réalisé par le GREF Bretagne, et comportant trois volets distincts. Le premier fournit les données de base relatives à la démographie, à l'emploi, au marché du travail et aux systèmes de formation de notre région. Le deuxième, auquel ont notamment été associés les représentants des branches professionnelles, touche à la relation emploi-formation en fonction des grandes familles de métiers. Le troisième, qui s'inscrit dans une approche territoriale, dégage pour sa part les particularités propres à chaque Pays. L'élaboration de la SREF a par ailleurs reposé sur **une large concertation**.

Outre l'Etat, le Rectorat et les services déconcentrés, agrégés au pilotage du projet, y ont également été associés les partenaires de la Région – CESR, Conseils généraux –, mais aussi, bien sûr, les acteurs de la formation : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), Comité académique de l'Education nationale (CAEN), Comité académique de l'Enseignement catholique (CAEC), responsables de l'enseignement supérieur, proviseurs, Centres de formation d'apprentis, organismes de formation... Chacun, ainsi, a pu apporter sa pierre à l'édifice en construction.

### Quels sont les principaux objectifs fixés par la SREF ?

La SREF ne constitue nullement un document prospectif de plus, aux applications plus qu'incertaines. Bien au contraire, elle fixe un certain nombre d'orientations stratégiques, se déclinant en **plans d'actions opérationnels** dont nombre de Bretons bénéficieront à brève échéance. Elle entend ainsi « favoriser les réussites de parcours scolaires et universitaires », ce qui passe entre autres par **l'objectif affiché de 74 % d'une classe d'âge pourvue du bac en 2010**, une amélioration des résultats dans le supérieur, mais aussi un effort substantiel afin **que chaque jeune puisse accéder, a minima, à une qualification de niveau V (CAP, BEP)**. La « sécurisation des parcours de formation » se traduira notamment, dès la rentrée 2007, par **la gratuité de la formation initiale des aides soignants**, ou par le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par l'entremise d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Il s'agira aussi de « conforter la place des territoires dans les stratégies d'offre de formation », et **les Maisons de la Formation Professionnelle**, qui couvriront l'ensemble du territoire breton avant la fin de l'année, joueront en la matière un rôle crucial. D'autres mesures visent à promouvoir l'égalité professionnelle, à répondre, en lien avec l'évolution de la démographie, aux besoins accrus de formations sanitaires et sociales, à développer, à destination des publics concernés, une politique de solidarité (logement et santé)...

### Combien la SREF coûtera-t-elle ?

Son évaluation s'avère malaisée, dans la mesure où la réglementation peut évoluer dans le temps, de même que la nature de l'intervention propre à chaque partenaire. Toutefois, une estimation aussi précise que possible a été effectuée, prenant en compte l'ensemble des plans d'action dans une perspective pluriannuelle. Il en ressort que **le financement supplémentaire résultant de la mise en œuvre de la SREF s'élèvera à environ 25 M€ en année pleine à l'horizon 2010**. Il conviendra bien entendu d'intégrer ici les subventions européennes ainsi que les actions inscrites au futur Contrat de projets. Enfin, au-delà de l'aspect purement financier, la réussite de la SREF dépendra pour une large part de **la mise en place d'une gouvernance efficace des acteurs et des actions de la formation**, dans un domaine où les responsabilités des uns et des autres n'apparaissent pas toujours clairement.

